



# Royal Club Nautique de Sambre & Meuse 1862<sup>ASBL</sup>

CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITE SPORTIF - AVIRON - TENNIS - VOILE



Jumelé avec le Club  
**Aviron Sedanais**  
France  
le 1<sup>er</sup> août 2004

Aviron@rcnsm.be

## 12<sup>ème</sup> HANDICAP INTERNATIONAL de printemps de la Vallée Mosane Namuroise - La Plante-Wépion (5 km)

Le DIMANCHE 20 MARS 2022

### REGLEMENT- AVANT PROGRAMME

1. Le HANDICAP de printemps de la vallée mosane namuroise est international, il est ouvert à toutes les catégories de rameurs et de bateaux.
2. **DEPART arrêté à 14h.30'** à l'Avenue Félicien Rops à Namur (La Plante), au niveau de l'île Va's-t'y Frotte (rive gauche), 300m. en amont de l'écluse. Tous les participants seront derrière la ligne de départ avant 14 h 15', en y accédant par le bras rive droite de l'île Va's t'y Frotte, puis contourner l'île.
3. L'embarquement des rameurs se situe au niveau du ponton du R.C.N.S.M. à Wépion, les rameurs rejoignent la ligne de départ en empruntant le côté babord de l'île de Dave et de l'île Va's- t'y Frotte (5,5 km).
4. Un plan de stationnement des remorques sera établi par fléchage et guidage à partir de la rue du Grand Ry, puis le long du Ravel de la Meuse, les véhicules moteurs devant ressortir du site par la rue de la Justice, et parquer en dehors de celui-ci (Rue des Pruniers).
5. La course peut-être suivie à vélo sur le Ravel de la Meuse (chemin du halage côté La Plante-Wépion, rive gauche). Tout véhicule motorisé y est strictement interdit.
6. PARCOURS : remontée de la Meuse jusqu'au R.C.N.S.M. (voir plan en annexe), soit 5000 mètres, en empruntant obligatoirement le côté babord de l'île de Dave.
7. HANDICAPS : voir tableau en annexe. Les bateaux doivent être disponibles pour la pesée entre 12h00 et 13h00.

www.rcnsm.be - E-mail: Info@RCNSM.be





# Royal Club Nautique de Sambre & Meuse

## 1862<sup>ABN</sup>

CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITE SPORTIF - AVIRON - TENNIS - VOILE

8. INSCRIPTIONS : date limite le lundi 07 mars 2022 à 18 heures. Les lettres d'engagement devront préciser le type de bateau, la catégorie du (des) rameurs et le handicap correspondant. Elles seront adressées à :

**Laurent STIZ – Aviron RCNSM – Rue des Pruniers, 11 à 5100 Wépion**  
**Tél. (club-house) : 081/46.11.30**  
*E-Mail* : laurent.stiz.aviron@proximus.be

FORFAITS : Au plus tard le lundi 14 mars 2022 à 18 H (adresse : voir rubrique inscriptions).

9. TIRAGE AU SORT : lundi 14 mars 2022 à 19 heures au R.C.N.S.M.

10. NUMEROS D'ETRAVE & DOSSARDS : le numéro d'étrave sera fixé à la pointe du bateau et le dossard au dos du rameur de proue. Ils seront retirés au club-house à partir de 12 heures, soit après la réunion du jury, contre une caution de 5€.

11. DROIT D'INSCRIPTION : 5,00 € par siège.

12. PENALITES : les équipes prenant un faux départ seront pénalisées de 15 secondes.

13. EQUIPES EN COURSE : l'épreuve se déroulera selon le code national des courses, et son règlement d'exécution, de la Fédération Royale Belge d'Aviron (F.R.B.A.). Les bateaux seront derrière la ligne de départ au moins 15 minutes avant l'heure du 1<sup>er</sup> départ. Ceux qui rejoignent l'embarcadère après l'arrivée ne peuvent gêner les concurrents encore en course. En cas d'avarie, l'équipe est tenue de quitter le champ de course. Les bateaux sur le point d'être dépassés doivent céder le passage en se rangeant à tribord.

14. CLASSEMENT : il est établi selon l'ordre d'arrivée, en tenant compte des pénalités éventuelles.

15. PRIX : Un prix sera attribué au 1<sup>er</sup> équipage masculin (ou mixte), et au 1<sup>er</sup> équipage féminin du classement général. Un prix sera également attribué au 1<sup>er</sup> junior, au 1<sup>er</sup> senior et au 1<sup>er</sup> Master. Le 1<sup>er</sup> bateau de chaque type, toutes catégories de rameurs confondues recevra également un prix, pour autant qu'au moins trois bateaux du même type aient pris le départ. Les prix ne seront pas cumulatifs. Tous les concurrents recevront une médaille souvenir.

16. La remise des prix aura lieu au club-house du RCNSM vers 17 heures.

17. Réunion du jury : le jour de la manifestation à 11h.

La Présidente  
**Stéphanie VAN DENBROECK**

Le Secrétaire  
**Laurent STIZ**

Le Secrétaire sportif  
**D VAN DEN DRIESSCHE**

Goedgekeurd door de  
Koninklijke Belgische RoeiBond  
Approuvé par la  
Fédération Royale Belge d'Aviron  
Charles Henri Dallemagne  
Secretaris, Generaal - Secrétaire Général  
K.B.R. 1887  
Rodien  
F.R.B.A.  
Aviron

